



Bois-Guillaume

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BOIS-GUILLAUME

(N° 7 - 2021)

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU 17 MARS 2021 A 18 H 30**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Étaient présents : Théo PEREZ, Président du CCAS; Jérôme ROBERT, Vice-Président du CCAS; Margaux VANTHOURNOUT, Adjointe au Maire; Isabelle HERBERT, Conseillère Municipale Déléguée; Jean-Marie LEGUILLON, Conseiller Municipal; Frédéric ABRAHAM, Conseiller Municipal; Eric ALEXANDRE ; MARIE-Hélène BUCHON; Annie LALLEMAND; Julien TRIQUET, membres du Conseil d'Administration.

Étaient absents excusés : Yannick OLIVERI-DUPUIS, Conseillère Municipale Déléguée; Isabelle SAINT BONNET-CHAPUIS, Conseillère Municipale; Jean-Louis FOURNIER; François MORELLE; Marie-Laure RIVALS (pouvoir à F. ABRAHAM)

Secrétaire de séance : Jérôme ROBERT, Vice-Président du CCAS

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE AIDE A DOMICILE »

Rapporteur : Théo PEREZ

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2021 du budget annexe « service d'aide à domicile » à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, le budget annexe du service d'aide à domicile a été créé au 1^{er} janvier 2019 et est régi par la nomenclature comptable M22, applicable aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Il s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement du budget annexe vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois sa masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe.

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du service d'aide à domicile s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	731 700,00 €	586 434,71 €
Opérations d'ordre	350,00 €	
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		145 615,29 €
Sous-total fonctionnement	732 050,00 €	732 050,00 €
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	2 984,26 €	
Opérations d'ordre		350,00 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		3 450,26 €
Restes à réaliser n-1	816,00 €	
Sous-total investissement	3 800,26 €	3 800,26 €
TOTAL GENERAL BP 2021	735 850,26 €	735 850,26 €

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2020. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à 732 050 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2020	Projet BP 2021
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement	11 109	
011 – dépenses afférentes à l'exploitation	713 323	717 500
012 – dépenses afférentes au personnel	1 900	2 300
016 – dépenses afférentes à la structure	13 400	11 900
Sous-total mouvements réels	739 732	731 700
Opérations d'ordre		
016 – dépenses afférentes à la structure	1 730	350
Sous-total mouvements d'ordre	1 730	350
TOTAL GENERAL	741 462	732 050

Les dépenses relatives à l'exploitation (717 500 €) comprennent principalement :

- 700 000 € de remboursement de masse salariale au budget principal, montant en augmentation minimale par rapport au BP 2020 (697 473 €). Il convient toutefois de noter qu'une hausse de l'activité du service est actuellement à l'étude, ce qui pourrait aboutir à une augmentation de ce poste de dépenses en cours d'exercice budgétaire, mais également des recettes en découlant, à l'occasion d'une décision modificative ;

- 8 200 € de remboursement de frais kilométriques aux aides à domicile
- 3 600 € d'abonnement auprès de l'opérateur de télégestion mobile, montant augmenté cette année de 600 € supplémentaires pour une prestation de mise en conformité des données des usagers avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le solde recouvre le renouvellement des vêtements de travail, les fournitures et produits d'entretien nécessaires au fonctionnement du service, etc.

Les dépenses afférentes au personnel (2 300 €) correspondent en l'occurrence aux frais de médecine du travail.

Enfin, les dépenses de structure se chiffrent à 12 250 €, dont notamment :

- 6 300 € dédiés à la maintenance informatique des logiciels du service ;
- 3 800 € affectés à la formation professionnelle ;
- 750 € pour la constatation d'éventuelles créances irrécouvrables ;
- 750 € pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 350 € de dotations aux amortissements, opérations d'ordre budgétaire sans mouvement de fonds, donnant lieu à une recette équivalente en section d'investissement.

LES RECETTES

Recettes de fonctionnement (en Euros)	BP 2020	Projet BP 2021
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement		145 615
018 – autres produits	741 462	586 435
Sous-total mouvements réels	741 462	732 050
Opérations d'ordre		
Sous-total mouvements d'ordre	0	0
TOTAL GENERAL	741 462	732 050

Le résultat de fonctionnement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2020, s'établit à 145 615 €.

Les autres produits (586 435 €) se composent :

- Des indemnités journalières versées par la CPAM ou d'autres organismes d'assurance dans le cadre d'arrêts de longue maladie : 5 000 € ;
- Des recouvrements auprès des usagers et des caisses : 490 000 € ;
- D'une participation départementale dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : 17 252 € ;
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 59 342 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à 3 800 € en dépenses (restes à réaliser inclus) et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2021 (hors restes à réaliser)
Opérations réelles	
003 – excédent prévisionnel d'investissement	834
21 – immobilisations corporelles	2 150
Sous-total mouvements réels	2 984
Opérations d'ordre	
Sous-total mouvements d'ordre	0
TOTAL GENERAL	2 984

Un crédit de 2 150 € est destiné à l'acquisition d'une plate-forme individuelle légère (650 €), et au renouvellement de huit smartphones (1 500 €).

Le compte 003, spécificité de la nomenclature M22, permet d'équilibrer la section d'investissement, en l'occurrence par une inscription de 834 €.

Il convient de préciser qu'à ces inscriptions du budget primitif viennent en outre s'ajouter 816 € de restes à réaliser, correspondant à un engagement 2020 reporté, relatif à l'achat de quatre smartphones.

LES RECETTES

Recettes d'investissement (en Euros)	Projet BP 2021
Opérations réelles	
001 – résultat reporté d'investissement	3 450
Sous-total mouvements réels	3 450
Opérations d'ordre	
28 – amortissements des immobilisations	350
Sous-total mouvements d'ordre	350
TOTAL GENERAL	3 800

Les recettes prévisionnelles 2021 comprennent :

- Le résultat d'investissement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2020 : 3 450 € ;
- Les dotations aux amortissements : 350 €.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » DU CCAS, TEL QU'EXPOSE CI-DESSUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.
- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RESULTATS PREVISIONNELS ET, LE CAS ECHEANT, DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE ».
- D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT, PAR LE BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, DES DEPENSES DE PERSONNEL LUI INCOMBANT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du CCAS

